

STAGE : « La voie technologique du lycée : comment défendre la diversification » 19 et 20 novembre 2009

La politique d'éducation du gouvernement (T. Reygades)

Le gouvernement se place volontairement dans un cadre budgétaire contraint, d'où la volonté de diminuer le nombre de fonctionnaires. C'est l'objectif central de sa politique.

Dans l'éducation, la problématique de la diminution des coûts pour l'état se traduit par deux stratégies :

- Renvoi au local des décisions de gestion de différents dispositifs.
- « Améliorer » le parcours de populations de jeunes du type de celles qui sont actuellement dans des parcours de formation pouvant déboucher sur des diplômes du supérieur, mais sans chercher à accueillir les autres. Par exemple : rendre les parcours plus fluides, comme avec le bac pro 3 ans.

Ceci dans la ligne de la politique définie par Darcos pour la campagne présidentielle :

- L'état doit à chaque jeune une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (mais pas au delà),
- L'état doit se donner les moyens de satisfaire aux critères de Lisbonne : 50 % de jeunes diplômés du supérieur (l'effort pour la France ne serait pas démesuré, ils sont déjà 43 % actuellement).

D'où les réformes de l'Université, du lycée général et technologique, de la voie professionnelle. Et pour les autres jeunes, considérés comme non « programmés » pour entrer dans les 50 %, il n'est envisagé que des dispositifs d'insertion/formation ou qualification non diplômante, gérés non par l'État mais par les collectivités locales et/ou les branches professionnelles.

C'est le projet d'une jeunesse coupée en deux, entre :

- Ceux (50 %) qui sortiraient vers 16 ans de la scolarité obligatoire sans qualification réellement reconnue, avec pour perspective l'emploi précaire et le chômage.
- Ceux (50 %), diplômés du supérieur, qui arriveraient sur un marché de l'emploi en développement, dans tous les secteurs.

Dès son élection, Sarkozy s'attaque à l'école. Deux exemples :

- **La suppression des RASED** est significative ; certes on garde les jeunes en difficulté jusqu'à 16 ans, mais on ne souhaite pas investir dans leur réussite. Face aux réactions, y compris des familles, le gouvernement effectue un demi-recul, tout en gardant le cap de ses projets ; ce procédé devient d'ailleurs une méthode de gouvernement.
- **La réforme de la voie professionnelle**, « réforme majeure dans le secteur de l'éducation » pour le gouvernement.

Réforme de la voie professionnelle

Partant du constat que les bacheliers généraux et technologiques continuent massivement dans le supérieur, l'idée pour augmenter les flux vers le supérieur était d'agir sur les bac pro. Pour cela il faut :

- Qu'ils aient envie de poursuivre, d'où la diminution de la durée de formation de 4 à 3 ans.
- Améliorer leurs chances de réussite, donc se rapprocher des bacs généraux et technologiques qui préparent aux études supérieures quand les bacs pro préparent à un métier et à l'insertion professionnelle.

Le nœud de la réforme devait alors être la classe de seconde : les jeunes devaient s'y inscrire dans un champ professionnel, avec 12 secondes professionnelles là où existaient auparavant une quarantaine de BEP. De même le nombre de bac pro devait être divisé par deux (d'une soixantaine à une trentaine).

Les BEP sont supprimés, considérant qu'il n'y a plus d'emploi au niveau V.

Quand aux CAP, si les employeurs estiment avoir besoin de jeunes formés au niveau V, c'est à eux de prendre en charge leur formation, que ce soit par apprentissage, contrat de qualification ou autre ; ce n'est pas le rôle de l'État.

Le principe de réalité a cependant imposé une évolution différente :

- La seconde professionnelle s'est mise en place, mais le nombre de bac pro n'a pas chuté comme prévu : aucune branche professionnelle n'a demandé la suppression d'un bac pro de son champ (création et suppression de diplômes sont de leur responsabilité dans le cadre des CPC).
- Les branches professionnelles et les CFA sont critiques. Dans certains secteurs, ils souhaitent le développement des CAP et ils ne veulent pas se retrouver avec les jeunes les plus en difficulté, difficiles à gérer.
- Le gouvernement ne peut pas laisser des jeunes « incontrôlés » dans la rue. C'est d'ailleurs la mission de Hirsch d'éviter des troubles en banlieue.
- Ils ont donc été obligés de recréer des CAP dans les LP.
- Les bacs pro étaient affichés comme menant naturellement au BTS, jusqu'au discours de Sarkozy (mais le dernier rapport du HCEE considère que les bac pro doivent aller en BTS et que le CAP pourrait se faire sous statut scolaire en 1^{ère} année et en alternance la 2^{ème}).

La suppression du cadrage des moyens d'enseignement, renvoyé au local , a cependant été réussi :

- Grilles horaires globales sur 3ans.
- Conditions d'enseignement non définies (dédouplements...), à charge du LP de répartir une enveloppe globale.

Deux axes apparaissent donc :

- Il faut former les élèves dont on a besoin, les plus « méritants » ; l'État ne doit rien aux autres.
- Dans un cadre budgétaire contraint, l'affaiblissement des services publics s'impose.

Échanges

Et les BTS ?

- Aujourd'hui 1/3 des bac pro poursuivent en BTS ; s'ils étaient 1/2, on serait proche de 50 % de diplômés du supérieur.
- Risque d'une vraie concurrence des voies professionnelle et technologique.

- Risque sur les BTS en EPLE, la « complémentarité » voulue des formations se traduisant le plus souvent au seul détriment des EPLE, de par la volonté des rectorats et des régions
- En ce qui concerne l'apprentissage, le frein vient surtout des entreprises qui ne signent pas de contrats.

Loi sur la formation professionnelle tout au long de la vie

Cette loi est construite sur l'accord des « partenaires sociaux ».

La loi précédente datait de 2005 ; le gouvernement considérait que les sommes d'argent dégagées, importantes et gérées paritairement, échappaient trop au contrôle de l'état. S'appuyant sur des défauts de gestion et sur des déséquilibres dans l'utilisation des fonds (géographiques, selon les branches, en défaveur des moins qualifiés), Sarkozy et Lagarde ont imposé une nouvelle négociation aux « partenaires sociaux ».

L'accord interprofessionnel de janvier 2009 en a résulté, signé par toutes les confédérations reconnues. Il porte essentiellement sur la formation continue et son financement. Il aborde à la marge des propositions concernant les PRDFP et l'affirmation que la formation différée devrait être financée par l'État dans le cadre de la formation continue (et non par les Régions et les branches professionnelles).

Le projet de loi a transcrit l'essentiel de l'accord, mais pas la proposition concernant la formation différée.

Mais, après l'adoption par l'Assemblée Nationale le Sénat a rajouté des points concernant la formation initiale (évidemment en dehors du champ de l'accord) :

- En particulier, concernant l'apprentissage avec la création du **sas** : apprentissage-junior-bis autorisant l'alternance sous statut scolaire pour des jeunes de moins de 16 ans, sans salaire ni statut social !
- Le CNFPTLV (Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie) chargé de définir la politique de formation non seulement continue, mais aussi initiale !

Le gouvernement, lui voulait une modification de la loi permettant à des jeunes n'ayant pas trouvé d'entreprise pour signer un contrat d'apprentissage puissent commencer une formation en CFA pour une durée de 4 mois. Le Sénat a refusé, non sur le principe mais par crainte de voir les jeunes à la rue au bout des 4 mois.

Les textes votés par les deux assemblées étant différents, prétextant l'« urgence », le gouvernement supprime les « navettes » et réunit la commission inter-assemblée. Il en ressort un accord sur la base du texte du Sénat avec un seul amendement, du gouvernement (lui seul est en droit de le faire) : les jeunes pourront s'inscrire en CFA sans contrat d'apprentissage, mais pour une durée maximale de 2 mois et dans les seuls CFA volontaires (mais pour la mise en œuvre, il faudra que paraissent des décrets d'application).

Cette loi impacte largement la formation initiale.

La FSU s'est donc saisie du problème. Elle a rencontré le Ministère et lancé un travail avec les confédérations, qui a débouché avec la CGT. La FSU avait déjà travaillé avec la Fédération de la Métallurgie CGT sur « diplômes et compétences » dans le cadre de la refonte des conventions collectives, pour justifier l'inscription des diplômes comme référence principale des conventions collectives).

ColloqueCGT-FSU

« Refonder l'éducation permanente pour une formation émancipatrice tout au long de la vie »

Il s'agissait de travailler sur les sujets où il y a accord mais surtout ceux sur les quels il y a divergence.

Ce colloque a été une réussite :

- Salle pleine
- Couverture médiatique
- CGT et FSU représentées au plus haut niveau (Bernard Thibault et Gérard Aschieri)
- Présence des Régions
- Des échanges sérieux (continuité formation initiale – formation continue ;
financement et organisation de la formation continue...)

Au bilan, un communiqué (ci-joint), des actes (à venir) et la création d'un groupe de travail permanent.

Projet Chatel de réforme du lycée (T. Reygades)

Ce **projet** s'inscrit dans la suite du projet Darcos et de la mission Descoings, lequel préconise de :

- Ne pas aller vers la semestrialisation.
- Maintenir les voies et les séries.
- Rénover les séries technologiques industrielles.
- Orienter massivement les jeunes vers l'enseignement supérieur, auquel ils ne sont actuellement pas assez bien préparés.
- Mettre en œuvre une orientation plus progressive.

Les derniers rebondissements :

- Présentation aux organisations syndicales d'un diaporama présentant la réforme (celui qui leur a été fourni et que le snes a mis en ligne en est une version caviardée).
- Hier (le 18/11/2009) : présentation des grilles horaires
- Chatel devrait s'exprimer très rapidement, dans un premier temps sur les séries générales.

Les points marquants :

- Une seconde pas pré-déterminée (par le choix des enseignements de détermination justement).
- Des corrections de trajectoire possibles en cours de 1ère, d'où un tronc commun important et la mise en place de stages de mise à niveau de 15 jours.
- 2 heures hebdomadaires d'accompagnement dissocié des disciplines (volonté de Sarkozy). En réalité, en terminale, il s'agit plutôt d'un affichage : vu la saignée des heures d'enseignement (notamment dans les disciplines de spécialisation) et la volonté de plus spécialiser les terminales, l'accompagnement y sera lié aux disciplines de la spécialité.
- Des dédoublements globalement maintenus, mais dont la répartition serait laissée aux établissements

La structure proposée a ensuite été détaillée (non retranscrit ici, du fait des évolutions intervenues depuis).

Pour les STI et STL :

- Le cabinet a demandé à un groupe de travail piloté par la DGESCO de faire des propositions concernant :
 - Le tronc commun
 - Quelles structures
 - Comment les implanter dans les lycées actuellement dépourvus.

L'IG fait partie du groupe, avec des chefs d'établissement...

Le groupe de travail n'a pas à ce jour rendu ses conclusions.

Chatel a fait une déclaration sur le sujet au CSE du 10 janvier, fournissant une proposition de structure STI déclinée en 5 spécialités..

La position du Snes :

- Le point de rupture majeur est la gestion des enseignements au local (déjà expérimentée avec les LV en STG)
- Aide individualisée : Il pourrait y avoir accord s'il s'agissait de diminuer le temps **GLOBAL** de travail d l'élève en jouant sur le travail personnel, facteur d'inégalités. Or, ici, en diminuant le temps d'enseignement disciplinaire, on va accentuer les difficultés des élèves qui en connaissent déjà tout en augmentant leur charge de travail global.
- L'affichage de parcours plus spécialisés est un leurre quand les horaires des disciplines concernées sont en baisse : les parcours seront moins spécialisés mais plus étanches.

- Le tronc commun de première n'a qu'un seul sens : réunir des élèves de parcours différents pour faire des économies, alors que le groupe classe est un élément important de réussite. Autre économie : de nombreuses heures de première chaire.

Pour ces raisons (entre autres) le dernier communiqué du Snes explique notre refus en bloc de cette réforme.

Très peu d'appuis se sont manifestés en faveur de ce projet en dehors des fédérations de parents d'élèves.

La voie technologique : avenir et développement

Actualité

Sarkozy est effectivement le premier président de la République à parler d'une réforme du lycée ; il a dit qu'il fallait développer les STI et que les BTS en étaient le débouché naturel.

Le ministre de l'Education Nationale est aussi et peut-être surtout porte-parole du gouvernement. Sur de nombreux dossiers, la réflexion semble bien n'être que celle d'un seul conseiller du président.

L'IG comme la DEGESCO ont une autonomie très limitée ; leur réflexion est limitée aux commandes que le cabinet leur soumet (Darcos avait dit qu'il fallait resserrer les boulons dans l'administration centrale). Ajouté aux suppressions de postes dans cette administration centrale, les conditions de travail se rapprochent de celles de France Télécom. Les « spécialistes » sont débordés de commandes, parfois contradictoire, et ne peuvent suivre? d'où de nombreux « ratés ». Par exemple :

- Le BEP a été découpé en unités ; à peine fait, il est supprimé
- Le BEP sera finalement évalué en CCF, en l'absence de formation à ce diplôme:

Les branches voulaient des CAP mais le plus souvent souhaitaient des BEP, que le ministère voulait faire disparaître. Le ministère a donc remis les BEP en CCF en cours de bac pro 3 ans et modifié l'enseignement général en CAP pour qu'il constitue une sous partie de celui du bac pro. Mais pour les jeunes actuellement en bac pro 3 ans, rien n'a été prévu.

D'autre part, les espaces institutionnels sont vidés de leur sens et ne sont plus des lieux de débat.

Les réformes récentes des STG et des ST2S

Réforme des STG

Cette année, 4^{ème} session : on a donc un peu de recul (1^{ère} session juin 2007).

Interventions du Snes dans la négociation de cette réforme (amendements aux contenus repris en partie par l'ig), maintien de l'épreuve pratique en épreuve ponctuelle, audiences et questionnaires bilans aux collègues.

Problématique posée : Cette réforme peut elle contribuer à mieux faire réussir le plus grand nombre possible de jeunes en particulier dans leur poursuite d'études, leur insertion et contribuer à donner un nouveau souffle à l'objectif de démocratisation que nous défendons ?

I/ Eléments de nature à contribuer à cet objectif :

- Architecture d'une spécialisation progressive maintenue : 2 spécialités en 1^{ère} ouvrant sur 4 spécialités en terminale permettant d'atteindre un vivier diversifié et par conséquent un plus grand nombre de jeunes. Chaque spécialité est associée à une discipline de spécialité associée à des enseignements transversaux aux différentes spécialités faisant partie du bloc techno
- Une actualisation des contenus motivée par les évolutions du tissu économique et social, sa complexité au niveau des activités tertiaires : apparition d'une nouvelle discipline (management des organisations, d'éléments nouveaux propres à certains champs technologiques (sociologie des organisations par ex en communication).
- Rôle de la gestion appliquée aux différents champs technologiques.

Mais

II/ Eléments de nature à contrecarrer cet objectif

- La maîtrise de techniques indispensables au positionnement technologique quasi absente du référentiel

Une démarche technologique induit une étude et une réflexion sur les techniques et outils employés. C'est à cette condition que l'on donne à l'élève les clefs de la compréhension d'un phénomène . Elle renforce la capacité de créer et de faire évoluer les procédés et plus largement l'activité de service elle-même.

Nous sommes d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas de faire l'apprentissage d'un « empilement de techniques à acquérir avec peu de prolongements analytiques » comme ce fut le cas par le passé. Mais avoir une approche technologique **nécessite la maîtrise d'un minimum de techniques et de procédés précis**. Or, le nouveau référentiel est beaucoup plus évasif voire silencieux sur les prérequis techniques indispensables à une démarche technologique.

Par exemple, dans le champ mercatique, l'objet à produire peut-être une étude de marché. Cela suppose la maîtrise de nombreux outils techniques d'aide à la décision ou de recherche de l'information (bases de données). Si ces outils ne sont pas maîtrisés à la base, la réflexion sur leur utilisation, les choix à opérer, l'analyse que l'on peut tirer des résultats ne peuvent avoir lieu. On peut trouver des ex nombreux également en compta finance.

Ce manque de lisibilité quant aux techniques rend la traduction pédagogique difficile pour les collègues et hétérogène . Ceci est renforcé par

- Des moyens largement insuffisants
Pbs horaires avec des contenus plus ambitieux, des épreuves qui accentuent la charge de travail
Pbs d'effectifs
Pbs de formation des collègues

- Aucune articulation avec l'enseignement général (sauf maths mais avec de gros pbs) + pbs des langues et ccf
- Pb de la carte des formations (option en seconde en particulier).

Réforme des ST2S

Points abordés :

- points sur la rénovation :
 - manque de recul en lien avec première session présentée au bac en 2009 : chute des résultats prévisible mais accentuation des écarts entre les académies (académie de Créteil, Paris, Lille)
 - épreuves à recadrer : Méthodologie, STSS, physiques chimie, biologie physiopathologie
 - programmes : contenus difficiles à faire intégrer aux élèves, méthodes et approche des concepts à revoir, contenus parfois idéologiques et en décalage avec la maturité des élèves recrutés (culture générale défaillante, connaissance des terrains professionnels très limitée, technicité attendue difficile à mettre en œuvre)
 - manque de formation des collègues
- bac professionnel sanitaire et social :
 - recrutement : critères de sélection ?
 - appellation à différencier du bac ST2S pour éviter les confusions chez les élèves et les parents
 - quelle articulation entre les bacs professionnels (notamment avec le bac pro SPVL)
 - reconnaissance du bac pro dans les conventions collectives
 - intégration dans schéma régional des formations sanitaires et sociales
 - place des AMP ? CAP petite enfance ?
 - orientation : place des COPSY

SNES : contre le bac professionnel en 3 ans mais d'accord pour un diplôme qui permet une élévation de niveau

- bac pro et bac ST2S
 - différencier les bacs:
 - bac pro : employé, niveau IV
 - bac ST2S : accéder aux formations niveau III et II pour un emploi de cadre (catégorie A)
- seconde :
 - réforme des lycées : prendre en compte les 3 voies avec une réforme globale à poser
 - tronc commun : incidence sur la structure de la 1^{ère} ST2S

SNES : axe à défendre : diversification et démocratisation, grâce aux séries ES et technologiques, les élèves de milieu populaire accèdent à un niveau d'études secondaires et supérieures par la suite

- bac ST2S et filière STI :

- réforme proposée fera perdre des heures donc des postes dès la rentrée 2010 mais aussi en première et terminale, rentrées 2011 et 2012
- promouvoir la filière technologique

- recrutement des élèves :

la réforme des lycées entraînera –t-elle une modification du recrutement : en ST2S, un profilage des élèves tendrait vers des élèves avec moins de difficultés, l'orientation comme elle est proposée ira –t-elle dans ce sens ou bien faute d'ancrage dans les organismes (absence de stage) et d'une approche plus globale des domaines sanitaire et social qu'elle ne l'est déjà en seconde et en première, avec appropriation des connaissances et des concepts sous la méthode inductive, ne se fera t-elle pas par défaut avec des élèves en difficultés, en non construction d'orientation vers notre filière ? (à rapprocher notamment de la mise en œuvre du bac professionnel sanitaire, rentrée prévue en 2011)

- accès aux IFSI :

Actuellement qu'en est il sachant que le bac ST2S sans préparation concours pré-bac est censé amener les futurs bacheliers à passer les concours sans difficulté ? Qu'en sera-t-il avec la réforme de la formation et des modalités d'entrée en IFSI ?

La réforme nécessaire des STI et des STL

Présentation d'un diaporama : les propositions du Snes et les principes sur les quels devrait s'appuyer une réforme.

Présentation d'un diaporama : un projet d'une série STI unique, qui semble défendu par certains groupes.

Débat :

- Dans le cadre de la réforme proposée, quelles pourront être les motivations d'un élève à choisir une 1^{ère} STI, avec une option light de 1h30, des parcours STI très généralistes et peu démarqués d'une S-SI ?

La place de la seconde est déterminante pour les séries technologiques.

- Il faut montrer que si nous arrivons à faire réussir nos élèves, à les intéresser et les remotiver, c'est parce que nous disposons de temps avec eux, en petits groupes.
- Dans un contexte de dé-syndicalisation, les collègues de STI sont désabusés.

Comment leur montrer qu'on peut gagner ? Quelques pistes :

- Il faut rappeler nos propositions.
- Il faut imposer que la réforme du lycée soit globale : général **et** technologique dans le même temps. Et même imposer une réflexion sur les 3 voies, générale, technologique et professionnelle.
- Leur montrer ce qui **leur** arrivera si on ne bouge pas.
- Il faut une stratégie spécifique « voie technologique ».
- Propositions de modification du diaporama sur le projet du Snes : dénomination des bacs proposés ; formulation sur le développement durable non ambiguë (il s'agit bien d'un enseignement technologique)
- Propositions « action »

Action : propositions retenues

- Lettre-flash aux syndiqués des disciplines technologiques (mail du 27/11)
- Proposer aux collègues de manifester en blouse, pour nous rendre plus « visibles ».
- S'adresser aux parents d'élèves et aux organisations professionnelles pour leur montrer les dangers de la réforme en cours et les risques pour la voie technologique.
- STI-STL :
 - Réaffirmer :
 - Notre volonté d'une réforme urgente.
 - Notre conception d'une rénovation (horaires conséquents en petits groupes (TP ;TD ; atelier) ; enseignements généraux spécifiques ; collègues associés ; délais raisonnables, permettant formation...) et notre projet.
 - La nécessité d'une grande campagne de promotion de la voie technologique (type celle du BTP ou celle du gouvernement espagnol)
 - Adaptation du diaporama sur le projet du Snes pour STI et STL.
 - Pétition STI-STL : <http://www.snes.edu/petitions/?petition=15>
 - Des « assises STI-STL » début 2010.

Documents joints

1. Les blouses



2. Colloque CGT-FSU

Colloque CGT / FSU « Refonder l'éducation permanente pour une formation émancipatrice tout au long de la vie »

Caen le 10 novembre 2009

Déclaration commune

Fruit d'un lent cheminement, moment d'un long processus, le colloque FSU / CGT « refonder l'éducation permanente pour une formation émancipatrice tout au long de la vie », tenu ce jour à Caen, était à la fois opportun et nécessaire.

Opportun parce que les politiques suivies mènent le système éducatif à l'impasse, accentuent la reproduction sociale, au lieu d'être un outil de promotion. La massification de l'enseignement secondaire et supérieur ne s'est pas suffisamment traduite par une démocratisation.

La crise économique et sociale est aussi le résultat de la dévalorisation du travail, des trop faibles salaires, de l'insuffisance des investissements, en particulier dans l'éducation, la recherche et la formation continue. Les déficits de compétences dans les entreprises, les pertes de savoir-faire individuels et collectifs provoquent des goulets d'étranglement et constituent des obstacles au développement économique.

Notre initiative était nécessaire car les problèmes ne se posent plus à la même échelle que précédemment. Après la mise en place de l'école obligatoire, laïque et gratuite, après l'allongement progressif de la scolarité obligatoire, nous devons maintenant penser mieux l'éducation permanente à l'échelle de toute une vie.

Nous avons besoin de construire un vrai continuum de formation, une formation tout au long de la vie qui s'appuie sur une formation initiale solide pour tous. Nous aurons besoin d'intervenir pour élever le niveau des qualifications et imposer l'investissement massif dans l'éducation, la formation, la recherche, la culture pour ouvrir une nouvelle période

de développement. C'est nécessaire à la fois pour permettre des parcours de vie non prédéterminés par la formation initiale et des parcours professionnels ouverts et divers. C'est nécessaire dans l'intérêt de la personne, de l'entreprise et de la nation.

Le syndicalisme est devant ses responsabilités pour agir et gagner dans les luttes revendicatives les réponses aux besoins économiques et sociaux. Pour relever ce défi nous ne pourrons travailler seuls. La formation tout au long de la vie pose en effet l'exigence d'orienter différemment l'ensemble des financements, des entreprises, des régions et de l'Etat.

La CGT et la FSU font partie des forces sociales qui veulent porter cette ambition émancipatrice pour le système d'éducation et de formation dans notre pays et ce grand projet d'éducation permanente. De l'intervention de l'ensemble des forces sociales, dépendra l'édification d'une formation réellement émancipatrice.

Conscients des enjeux et de leurs responsabilités, nos deux organisations syndicales conviennent d'un travail permanent en commun pour forger les outils d'une intervention efficace sur cet objectif.